

DIALOGUE ENTRE L'EPOC ET LES ACTEURS INTÉRESSÉS

**Lundi 25 novembre 2002
15h00 - 18h00**

**Salle 2
OCDE, 2 rue André-Pascal
75775 Paris Cedex 16 (Métro : La Muette - ligne 9)**

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1.	15h00 - 15h15	Accueil et prise de contact
2.	15h15 - 16h15 <i>ENV/EPOC(2002)13</i> <i>ENV/EPOC(2002)14</i>	Travaux de l'OCDE sur le développement durable : Suites du Sommet de Johannesburg
3.	16h15 - 16h45 <i>ENV/EPOC(2002)17</i>	Crédits à l'exportation et environnement : Travaux de l'OCDE
4.	16h45 - 17h15 <i>ENV/EPOC(2002)18</i>	Stratégie de communication de la Direction de l'environnement
5.	17h15 - 17h45	Structure et fréquence du dialogue entre l'EPOC et les acteurs intéressés
6.	17h45 - 18h00	Conclusions

NOTES RELATIVES AU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Point 1. Accueil et prise de contact

1. La Présidente du Comité des politiques d'environnement (EPOC), *Mme Helena Cizkova* (République tchèque), ouvrira la réunion. Un représentant de chacun des trois groupes intéressés sera ensuite invité à présenter ses collègues. L'ordre du jour a été établi en fonction des sujets que les représentants des acteurs intéressés souhaitaient voir abordés.

Point 2. Travaux de l'OCDE sur le développement durable : Suites du Sommet de Johannesburg

2. A leur réunion de mai 2001, les ministres ont donné mandat à l'OCDE pour travailler sur le développement durable jusqu'en 2004. A la lumière des résultats du Sommet mondial sur le développement durable, l'OCDE a procédé au recensement de ses activités qui contribuent au plan de mise en œuvre adopté à Johannesburg [ENV/EPOC(2002)13] et dressé la liste des initiatives de partenariats de type II auxquelles elle participera [ENV/EPOC(2002)14].

3. *Kenneth G. Ruffing* (Directeur par intérim, Direction de l'environnement de l'OCDE) présentera brièvement les évolutions récentes intervenues dans les travaux de l'OCDE sur le développement durable. Un représentant de chacun des trois groupes intéressés (*TUAC, BIAC, ONG*) fera ensuite un bref exposé (de 5 à 10 minutes). Après les exposés liminaires, le débat sera ouvert à tous les participants.

Point 3. Crédits à l'exportation et environnement : Travaux de l'OCDE

4. *Tom Jones* (Chef de la Division des politiques globales et structurelles, Direction de l'environnement de l'OCDE) fera brièvement le point sur l'état d'avancement des travaux de l'OCDE sur les crédits à l'exportation et l'environnement [ENV/EPOC(2002)17].

5. Un représentant de chacun des trois groupes intéressés (*ONG, TUAC, BIAC*) sera invité à faire part brièvement de ses remarques au sujet des travaux de l'OCDE sur les crédits à l'exportation. Après les exposés liminaires, le débat sera ouvert à tous les participants.

Point 4. Stratégie de communication de la Direction de l'environnement

6. La Stratégie de communication de la Direction de l'environnement décrit les activités destinées à faire connaître les messages et les travaux de l'EPOC, ainsi que les activités menées avec des partenaires spécifiques (dont les acteurs intéressés). *Helen Mountford* (Conseillère, Direction de l'environnement de l'OCDE) présentera en quelques mots la Stratégie [ENV/EPOC(2002)18].

7. Un représentant de chacun des trois groupes intéressés (*BIAC, ONG, TUAC*) sera invité à faire part brièvement de ses remarques au sujet de la Stratégie de communication de la Direction de l'environnement. Après les exposés liminaires, le débat sera ouvert à tous les participants.

Point 5. Structure et fréquence du dialogue entre l'EPOC et les acteurs intéressés

8. A la demande de l'EPOC et des représentants des acteurs intéressés, les réunions entre l'EPOC et les acteurs intéressés tenues en 2002 ont vu leur durée allongée (session d'une demi-journée en lieu et place d'un déjeuner de travail) et leur participation élargie (outre le Bureau, tous les délégués auprès de l'EPOC intéressés ont été invités). A la session du printemps 2002, en plus des sujets choisis par les

représentants des acteurs intéressés sur la base de l'ordre du jour de la réunion de l'EPOC, un thème spécial – les taxes environnementales – a été débattu dans le cadre d'une séance spéciale.

9. Aussi bien l'EPOC que les représentants des acteurs intéressés se sont dits favorables à ces nouvelles modalités d'organisation, bien que certains aient émis l'opinion que ces réunions allongées devraient avoir lieu uniquement lorsqu'il y a matière à procéder à des échanges de vues plus longs (par exemple, lorsque des thèmes importants sont à l'ordre du jour). Ce point de l'ordre du jour sera pour les représentants des acteurs concernés et l'EPOC l'occasion de discuter des aspects suivants :

- la fréquence des réunions entre l'EPOC et les acteurs intéressés ;
- les modalités d'organisation / la structure de ces réunions (durée, sujets, participation) ; et
- les questions de fond susceptibles d'être abordées lors des réunions futures.

10. **Helen Mountford** (Conseillère, Direction de l'environnement de l'OCDE) récapitulera brièvement les caractéristiques des réunions tenues jusqu'à présent entre l'EPOC et les acteurs intéressés. Un représentant de chacun des trois groupes intéressés (**BIAC**, **TUAC**, **ONG**) sera invité à faire part des préférences de son groupe en ce qui concerne la fréquence, la structure et les thèmes possibles des futures réunions. Après ces exposés liminaires, le débat sera ouvert à tous les participants.

Point 6. Conclusions

11. Les acteurs intéressés seront invités à faire part brièvement de leurs conclusions. La Présidente de l'EPOC précisera la démarche envisagée pour rendre compte des résultats de cette rencontre lors de la réunion du Comité.